

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 539 800

②1 N° d'enregistrement national :

83 01155

⑤1 Int Cl³ : E 05 G 1/024.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 26 janvier 1983.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 30 du 27 juillet 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : BORDIER SA. — FR.

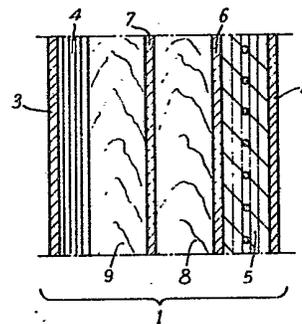
⑦2 Inventeur(s) : Gérard Vermeil.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Pierre Loyer.

⑤4 Paroi d'enceinte de sécurité, et enceinte correspondante.

⑤7 Paroi d'enceinte de sécurité dont l'âme 1, tenue entre
deux enveloppes 2, 3 est constituée d'une série de plaques 4
à 9, chaque plaque présentant des caractéristiques mécaniques
différentes des plaques adjacentes, de façon à augmenter la
résistance à l'effraction de ladite paroi.



FR 2 539 800 - A1

D

Paroi d'enceinte de sécurité, et enceinte correspondante

L'invention concerne une paroi d'enceinte de sécurité, et plus particulièrement une paroi résistant à l'effraction et utilisable notamment pour la réalisation de modules automatiques bancaires, de coffres-forts, ou analogues,
5 tout en restant de faible épaisseur.

On a déjà proposé des enceintes ou des coffres-forts formés de parois comprenant des matériaux divers et aptes à résister plus ou moins sous l'effet d'une action mécanique ou thermique extérieure, par exemple d'une action de
10 découpage. Toutefois, les matériaux utilisés jusqu'à présent pour ces parois de coffres-forts ou d'enceintes ne présentaient pas toujours une résistance satisfaisante à l'effraction.

La présente invention a pour but de combler cette lacune en proposant une nouvelle paroi d'enceinte sécuritaire
15 ou de coffre-fort permettant d'améliorer considérablement la résistance à l'effraction, tant sur le plan mécanique, que thermique, ou autre.

L'invention a pour objet une paroi d'enceinte de sécurité, du type comportant une âme placée entre une
20 enveloppe extérieure et une enveloppe intérieure, caractérisée en ce que l'âme est constituée d'une série de plaques parallèles aux enveloppes, chaque plaque présentant des caractéristiques mécaniques différentes des plaques adjacentes, de façon à augmenter la résistance à l'effraction de ladite
25 paroi.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :
- les deux plaques latérales de l'âme sont constituées l'une de bitume, l'autre de caoutchouc armé ;
- entre les deux plaques latérales de l'âme
30 sont disposées en alternance des plaques d'acier et des plaques d'un produit aggloméré à base de résine et de fibres de bois.

L'invention a également pour objet une enceinte de sécurité, telle que coffre-fort ou analogue, caractérisée
35 en ce qu'elle est constituée de parois du type précédemment décrit, et dont l'une forme porte d'accès.

D'autres caractéristiques de l'invention

ressortiront de la description suivante faite avec référence au dessin annexé sur lequel on peut voir :

Figure 1 - une vue schématique de dessus en coupe horizontale d'un coffre-fort ;

5 Figure 2 - une vue en coupe d'une paroi d'enceinte de sécurité selon un mode de réalisation de l'invention.

En se reportant au dessin on peut voir que l'enceinte selon l'invention est munie de parois constituées d'une âme 1, placée entre une enveloppe extérieure 2 et une
10 enveloppe intérieure 3 de préférence métalliques. L'âme 1 est composée d'une série de plaques adjacentes dont les deux plaques latérales sont constituées l'une 4, de bitume, et l'autre 5, de caoutchouc armé.

Entre les deux plaques latérales 4 et 5 sont
15 disposées en alternance deux plaques d'acier 6 et 7, et deux plaques 8, 9 d'un produit aggloméré à base de résine et de fibres de bois.

L'ensemble ainsi réalisé constitue une paroi composite et compacte extrêmement résistante à l'effraction
20 en raison des matériaux qui la composent et de l'adhérence réciproque des différentes plaques. Bien que sur la figure 2, il n'y ait que deux plaques d'acier 6, 7 et deux plaques de produit aggloméré 8, 9, on peut prévoir, en alternance, plusieurs de ces plaques.

25 Selon l'invention, on réalise, avec des matériaux très courants et peu coûteux, une enceinte de sécurité ou un coffre-fort dont les parois ont une résistance exceptionnellement élevée aux sollicitations extérieures tant mécaniques que thermiques. En effet, on utilise les qualités de résistance
30 de chacun des matériaux constitutifs pour renforcer celle de l'ensemble.

Par ailleurs, la fabrication de l'âme de la paroi selon l'invention est facilitée par le fait que les différents matériaux se présentent en panneaux, ou sont facilement coula-
35 bles.

RE V E N D I C A T I O N S

1. - Paroi d'enceinte de sécurité, du type comportant une âme placée entre une enveloppe extérieure et une enveloppe intérieure, caractérisée en ce que l'âme (1) est constituée d'une série de plaques parallèles aux enveloppes, 5 chaque plaque présentant des caractéristiques mécaniques différentes des plaques adjacentes, de façon à augmenter la résistance à l'effraction de ladite paroi.

2. - Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce que les deux plaques latérales de l'âme (1) sont 10 constituées l'une (4) de bitume, l'autre (5) de caoutchouc armé.

3. - Paroi selon la revendication 2, caractérisée en ce que : entre les deux plaques latérales (4, 5) de l'âme, sont disposées en alternance des plaques d'acier (6, 7) et 15 des plaques (8, 9) d'un produit aggloméré à base de résine et de fibres de bois.

4. - Enceinte de sécurité, telle qu'un coffrefort ou analogue, caractérisée en ce qu'elle est constituée de parois selon l'une des revendications précédentes, l'une 20 de ces parois formant porte d'accès.

Fig:1

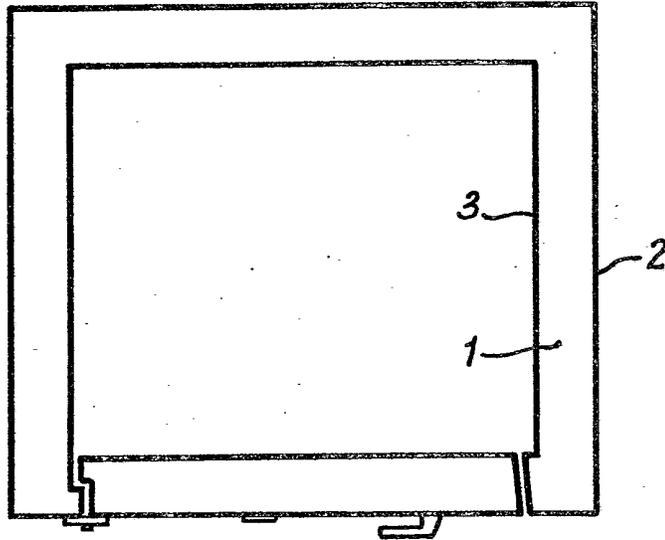


Fig:2

